

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME - CNIA

Septembre 2021

Programme détaillé

Contexte de la formation

Conformément au décret n°2020 – 1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme (CNIA), la formation au CNIA vise à renforcer les compétences des personnes et des professionnels intervenant dans le champ des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA. Ainsi, elle s'ancre dans une triple finalité, à savoir :

- ⇒ Un meilleur accès à la compréhension du fonctionnement de la personne avec TSA.
- ⇒ La possibilité de construire un parcours avec la personne atteinte de TSA et ses aidants.
- ⇒ Une meilleure cohérence de l'intervention auprès de la personne avec TSA du fait de l'utilisation d'un socle commun de connaissances à toute personne certifiée sur le territoire national.

L'IRTS de Champagne-Ardenne est habilité par le Groupement National des Centres Ressources en Autisme (GNCRA) à dispenser la formation au Certificat National d'Intervention en Autisme et à organiser les épreuves de certification de 2021 à 2024.

Cette certification est inscrite au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH) de France Compétences sous la référence de la **fiche N° RS 5476**.

L'engagement de l'IRTS de Champagne-Ardenne dans la démarche qualité Qualiopi permet aux candidats l'accès à cette certification ainsi qu'à la possibilité de mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) sur la plateforme EDOF.

Publics concernés

Personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles, personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 8 conformément au cadre national des certifications professionnelles, employeurs, organismes prestataires d'actions concourant au développement de compétences.

Prérequis

Pour pouvoir accéder à cette formation préparant au certificat national d'intervention en autisme, les personnes doivent être âgées au minimum de 18 ans.

Le certificat national d'intervention en autisme de **premier degré** est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Le certificat national d'intervention en autisme de **second degré** est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.

Objectifs de la formation

Les objectifs généraux :

- ⇒ Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des troubles du neuro-développement (TND)
- ⇒ Comprendre et favoriser le développement de la communication et des interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND
- ⇒ Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA tout au long de son parcours de vie
- ⇒ Proposer un référentiel commun des connaissances aux différentes personnes intervenant avec et auprès de personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts : aidants familiaux, proches aidants, professionnels du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral, de l'entreprise et du secteur associatif, ...

Les axes de la formation ont une ouverture inclusive, culturelle et institutionnelle et s'inscrivent dans une démarche d'information, de veille à l'actualisation des connaissances, d'initiation à différentes pratiques, approches et outils, d'études de situation et de recherche.

Les objectifs spécifiques :

- ⇒ Informer et sensibiliser les personnes sur les questions du repérage, du diagnostic, de l'évaluation, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA.
- ⇒ Favoriser un travail d'équipe pluri-professionnelle et multidisciplinaire dans une dynamique inclusive et participative proposant un accompagnement spécifique, coordonné et cohérent aux personnes avec TSA.
- ⇒ Savoir construire et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et global avec les personnes avec TSA et leurs aidants dans une continuité de leurs parcours.

Méthodes pédagogiques

Les modalités pédagogiques prendront différentes formes afin de répondre aux objectifs de la formation et aux besoins des apprenants. Les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des apports théoriques et méthodologiques ;
- ✓ Une formation pratique auprès d'organismes accueillant et accompagnant des personnes avec TSA ;
- ✓ Des témoignages de personnes avec TSA et/ou de leurs aidants ;
- ✓ Des interventions de professionnels (table ronde, retours et partage d'expériences) ;
- ✓ Des exposés et des analyses de situations d'accueil et d'accompagnement ;
- ✓ Des travaux dirigés en petit groupe pour permettre les mises en situation autour de jeux de rôles, de simulation d'entretiens ou d'évaluation, d'ateliers d'immersion et de découverte d'approches et d'outils spécifiques ;
- ✓ Des ateliers d'analyse de pratiques ;
- ✓ Des travaux dirigés de préparation à la certification (étude de situation et rapport de stage) ;
- ✓ Un accompagnement personnalisé pour chaque apprenant.

Une certification

La certification est organisée par l'IRTS de Champagne-Ardenne et est validée par un jury plénier composé a minima de représentants de l'IRTS de Champagne-Ardenne, d'un collège de professionnels et d'associations intervenants dans le champ des TSA.

Le jury plénier est présidé par un représentant de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.

Le jury plénier délivre le « Certificat National d'Intervention en Autisme » dit « CNIA ».

Une évaluation

Dans le cadre de la démarche Qualiopi, l'IRTS de Champagne-Ardenne s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mise en œuvre par pour toute formation. Celui-ci est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ⇒ Un Conseil de Perfectionnement de la Formation (CPF), instance de pilotage stratégique et pédagogique de la formation ;
- ⇒ Un Comité de Suivi Pédagogique (CSP) pour un réajustement permanent des contenus pédagogiques en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et avec l'évolution des connaissances scientifiques sur le sujet ;
- ⇒ Des bilans collectifs avec les apprenants à mi-parcours et en fin de formation ;
- ⇒ Des questionnaires de satisfaction individuels de fin de modules et de fin de formation ;
- ⇒ Un bilan final rédigé au regard des questionnaires de satisfaction et des retours collectifs des apprenants intégrant le rapport d'activité.

Une organisation

Le certificat national d'intervention en autisme s'articule autour de 2 degrés de formation :

- ⇒ Une formation dite de « **premier degré** » de 140 heures théoriques et de 140 heures pratiques à destination des personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.
- ⇒ Une formation dite de « **second degré** » de 175 heures théoriques et de 140 heures pratiques à destination des personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.

La formation est proposée en session mixte associant les apprenants de 1^{er} et 2^{ème} degré dans une même promotion. Elle est construite sur la base de 3 blocs de compétences au sein desquels un à plusieurs modules sont dispensés, soit en socle commun, soit en socle spécifique au 1^{er} ou au 2^{ème} degré :

Une organisation (suite) :

- ⇒ **Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)**
 - Module 1 :** Etat des connaissances (socle commun : 14 heures)
 - Module 4 :** Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (socle commun : 28 heures)
 - Module 5 :** Anticipation et gestion des comportements-problèmes (socle commun : 14 heures)
- ⇒ **Bloc 2 : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48.5 heures)**
 - Module 2 :** Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (socle commun : 28 heures)
 - Module 3 :** Communication (socle commun : 20.5 heures)
- ⇒ **Bloc 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (socle 1^{er} degré : 30.5 heures et socle 2^{ème} degré : 65.5 heures)**
 - Module 6 :** Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (socle commun : 13 heures)
 - Module 7 :** Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (socle 1^{er} degré : 17.5 heures et socle 2^{ème} degré : 31.5 heures)
 - Module 8 :** Evaluation et fonctionnement global de la personne (socle 2^{ème} degré : 21 heures)
- ⇒ Une **formation pratique de 140 heures**
 - Module 9 :** Formation pratique en stage

Mais aussi :

- ⇒ Un **module transversal de 5 heures**
Pour accueillir les apprenants et réaliser les bilans de mi et fin de parcours de formation
- ⇒ Des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** d'une durée de 10 heures dispensé en travaux dirigés en visio-conférence pour permettre aux apprenants d'être préparés à la certification.
- ⇒ Un **accompagnement individuel à la certification** de 3 heures par apprenant avec un formateur référent de parcours.

Conformément au décret n°2020 – 1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme (CNIA), il n'y a pas de possibilité d'allègement ou de dispense de module. La formation doit être réalisée dans son intégralité.

Toutefois, au regard du parcours antérieur du candidat et en cas de possibilité d'allègement ou de dispense, celui-ci sera réorienté vers le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès de personnes avec troubles du spectre de l'autisme ».

La formation au CNIA peut être proposée par l'IRTS de Champagne-Ardenne en session mixte avec les apprenants en cours de formation au Certificat UNAFORIS (1). L'ingénierie pédagogique et la programmation sont construites de sorte que les modules aient les mêmes contenus théoriques et visent des objectifs similaires, quel que soit le certificat visé par le candidat.

Identification de notre organisme de formation

- ✓ Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- ✓ Directeur Général : M. Stéphane FOURNAL
- ✓ Directeur de la pédagogie et des formations – M. Arnaud LAGEL
- ✓ Date de création : 16/01/1991
- ✓ Nature juridique : Association de loi 1901
- ✓ Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- ✓ Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- ✓ Tel : 03.26.06.22.23
- ✓ Contact : lucie.goumy@irtsca.fr
- ✓ Site internet : www-irts-ca.fr

(1) : En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée en décembre 2020 avec l'UNAFORIS, l'IRTS Champagne Ardenne est en charge de préparer les candidats au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès de personnes avec troubles du spectre de l'autisme ».